

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20150219-2015_B092-DE
Date de télétransmission : 23/02/2015
Date de réception préfecture : 23/02/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 19 FEVRIER 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B092

OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat - Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire - Aides en faveur des propriétaires occupants OPAH d'Aix-en-Provence

Le 19 février 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Gymnase Font d'Aurumy à Fuveau, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 13 février 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à CRISTIANI Georges – CHARDON Robert, vice-président, Venelles, donne pouvoir à DAGORNE Robert – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate, donne pouvoir à ALBERT Guy – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à ARDHUIN Philippe – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à FREGEAC Olivier

Excusé(e)s :

BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge

Monsieur Jean-Claude FERAUD donne lecture du rapport ci-joint.

04_1_05

BUREAU DU 19 FÉVRIER 2015

Rapporteur : Jean-Claude FERAUD

Politique publique : Habitat et politique de la ville

Thématique : Habitat

Objet : Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire – Aides en faveur des propriétaires occupants OPAH d'Aix-en-Provence.
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport concerne l'attribution d'une aide de 2 164 € de la CPA en faveur des propriétaires occupants dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de la ville d'Aix-en-Provence.

Exposé des motifs :

Dans le cadre de sa politique de l'habitat la Communauté du Pays d'Aix soutient l'amélioration de l'habitat privé et s'associe aux objectifs prioritaires pour la réhabilitation des logements du parc privé fixé par l'Anah et qui portaient pour 2014 sur la réhabilitation de 145 logements par an dont :

- 42 logements propriétaires bailleurs
 - 103 logements propriétaires occupants
-

- 35 logements en sortie d'insalubrité
- 14 logements très dégradés
- 8 logements dégradés
- 32 logements énergie
- 60 logements autonomie

Dans ce cadre, les décisions d'attribution des aides en faveur de l'habitat privé sont prises par l'Agence nationale de l'habitat après avis de la commission locale d'amélioration de l'habitat (CLAH), dans la limite des droits à engagement alloués annuellement.

À cet effet, les priorités en matière d'amélioration du parc immobilier bâti sont confirmées annuellement auprès de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat sur la base de critères liés aux revenus des demandeurs et/ou géographiques, ou de conditions particulières de location et fixées dans un programme d'actions.

Par délibération n°2007_A126 du 12 avril 2007, le Conseil de Communauté a décidé l'octroi d'une subvention de 10 % en matière d'aide à la réhabilitation de logements privés sur condition de ressources, en complément des aides de l'ANAH.

Dans le cadre de l'OPAH d'Aix-en-Provence :

- Trois dossiers ont été validés par les Conseils Municipaux des 29 septembre et 16 décembre 2014 et se répartissent comme suit :

DEMANDEUR NOM PRENOM	ADRESSE IMMEUBLE	NATURE TRAVAUX	MONTANT REEL DES TRAVAUX	MONTANT DEPENSE SUBVENTIONNEE	PART CPA	ENGAGEMENT CPA	ENGAGEMENT VILLE	ENGAGEMENT TOTAL	% REEL DE SUBVENTION
M.SCHULZ Jean-Martin	22, Rue Jacques de la Roque	Amélioration de la performance énergétique d'un logement : menuiseries	46 993 €	15 000 €	10%	1 500 €	3 000 €	4 500 €	9,58%
M. et Mme VAGLIO Paul	6 Bis rue des Chartreux- 13100 Aix en Provence	Tx d'amélioration de la performance énergétique du logt : menuiseries	5 772 €	5 394 €	10%	539 €	1 079 €	1 618 €	28,03%
Mme SCHALL Evelyne	17 cours Saint-Louis 13100 - Aix- en-Provence	Tx d'amélioration de la perf. énergétique du logt : menuiseries Trav. compl.	1 252 €	1 250 €	10%	125 €	250 €	375 €	29,95%
			54 017 €	21 644 €		2 164 €	4 329 €	6 493 €	

Les aides seront attribuées aux propriétaires occupants aux vues des attestations de versement de la participation de la ville d'Aix-en-Provence.

Le montant total des dossiers pouvant bénéficier de l'aide de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'élève à 2 164 €.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2007_A126 du Conseil communautaire du 12 avril 2007 relative au principe d'intervention financière en faveur des propriétaires occupants en complément des aides de l'Anah ;

VU la délibération n°2013_B048 du Bureau communautaire du 14 février 2013 relative à la participation de la CPA à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat n°6 « vivre ensemble le centre-ville » (2013-2015) ville d'Aix-en-Provence ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014, modifiée, déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'approuver l'attribution des subventions aux personnes morales (privées ou publiques) et personnes physiques et, le cas échéant, des conventions d'objectifs associés d'un montant n'excédant pas 150 000 € ;

VU l'avis de la Commission Habitat et Politique de la Ville en date du 5 février 2015;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution d'une aide d'un montant de 2 164 €, aux propriétaires occupants concernés mentionnés ci-dessus ;
 - **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier ;
 - **DIRE** que la dépense sera imputée sur l'AP N° 2010/2 (imputation 70-2042) de la Direction Habitat.
-

OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat - Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire - Aides en faveur des propriétaires occupants OPAH d'Aix-en-Provence

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014, modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



20 FEV. 2015